



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la
Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche

ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE
28 FÉVRIER 2022

Assemblée régulière du conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche, tenue le lundi 28 février 2022 à 15 h 00 exceptionnellement à huis clos et par visioconférence en raison de la pandémie de la COVID-19 et tel que permis par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, sous la présidence de M. Benoit Ladouceur, président et à laquelle ont assisté :

M. Eugène Jolicoeur, vice-président
M. Daniel Aucoin, membre
Mme Patricia Lebel, substitut

Étaient également présents :

Mme Chantal Marceau, secrétaire-trésorière
Mme Valérie Foucault, assistante secrétaire-trésorière
M. Louis-Philippe Buist, ing. Coordonnateur génie et technologies RAIM
M. Daniel Paquette, directeur des opérations RAIM

Était absente :

Mme Lise Gagnon, membre

RÉSOLUTION NO : E13-02-2022
(Ouverture de l'assemblée)

IL EST PROPOSÉ PAR : Eugène Jolicoeur
APPUYÉ PAR : Daniel Aucoin

QUE l'assemblée soit ouverte.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO : E14-02-2022
(Adoption de l'ordre du jour)

IL EST PROPOSÉ PAR : Patricia Lebel
APPUYÉ PAR : Daniel Aucoin

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée régulière du 24 janvier 2022;
4. Adoption des listes des paiements émis, des salaires payés et des comptes à payer du fonds d'administration;
5. Autorisation d'un emprunt temporaire – Règlement 122;
6. Adoption de soumission RAETM-2022-002 – Services professionnels – Entente cadre en ingénierie;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche

7. Travaux supplémentaires – Automatisation D2E inc. – Mise à niveau des systèmes d'automatisation et contrôle de l'usine d'épuration et des stations de pompage (RAETM-2021-003);
8. Affaires nouvelles;
9. Correspondances :
 - Ville de Mascouche – Résolution 220131-25 – Adoption des prévisions budgétaires 2022 et du Programme triennal d'immobilisation (PTI) 2022, 2023 et 2024 de la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche et autorisation du paiement de la quote-part;
 - Ville de Terrebonne – Résolution 63-02-2022 – Adoption du Programme triennal d'immobilisation (PTI) 2022, 2023 et 2024 de la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche;
 - Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) – Approbation du règlement numéro 122 de la RAETM;
 - Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) – Approbation du règlement numéro 123 de la RAETM;
10. Période de questions;
11. Levée de l'assemblée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO : E15-02-2022 **(Adoption du procès-verbal de l'assemblée régulière du 24 janvier 2022)**

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Aucoin
APPUYÉ PAR : Eugène Jolicoeur

QUE le procès-verbal de l'assemblée régulière du 24 janvier 2022 soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO : E16-02-2022 **(Adoption des listes des paiements émis, des salaires payés et des comptes à payer du fonds d'administration)**

IL EST PROPOSÉ PAR : Eugène Jolicoeur
APPUYÉ PAR : Daniel Aucoin

QUE le conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche (RAETM) accepte les listes des paiements émis et des salaires payés aux montants respectifs de 676 413,95 \$ et de 2 215,98 \$.

QUE le conseil d'administration de la RAETM accepte les listes des comptes à payer aux montants respectifs de 21 820,54 \$ et 98 604,48 \$ préparées le 21 février 2022 et de 4 096,19 \$ préparée le 22 février 2022 et en autorise les paiements.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la
Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche

RÉSOLUTION NO : E17-02-2022
(Autorisation d'un emprunt temporaire – Règlement 122)

ATTENDU la résolution E83-10-2021 par laquelle le conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche (RAETM) procédait à l'adoption du règlement numéro 122 décrétant des travaux de construction d'un nouveau poste de pompage Quarante-Arpens II et démolition de l'existant incluant les travaux sur la conduite de refoulement et autorisant un emprunt au montant de 6 588 800 \$.

ATTENDU QUE le deuxième alinéa de l'article 567 de la *Loi sur les cités et villes* prévoit que le conseil peut décréter par résolution des emprunts temporaires pour le paiement total ou partiel de dépenses effectuées en vertu d'un règlement d'emprunt;

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Aucoin
APPUYÉ PAR : Patricia Lebel

QUE le conseil d'administration de la RAETM autorise un emprunt temporaire d'une somme n'excédant pas 100% du montant autorisé par le Ministère des affaires municipales et de l'Habitation en vertu du règlement numéro 122, soit 6 588 800 \$ auprès de la Caisse Desjardins de Terrebonne.

QUE les termes de cet emprunt soient ceux prévus à l'entente de services bancaires en vigueur entre la Caisse Desjardins de Terrebonne et la RAETM.

QUE le président ou en son absence le vice-président ainsi que la secrétaire trésorière ou en son absence l'assistante secrétaire-trésorière, soient et sont autorisés à signer tout document requis ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO : E18-02-2022
(Adoption de soumission RAETM-2022-002 – Services professionnels – Entente cadre en ingénierie)

ATTENDU QUE la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche (RAETM) a procédé à un appel d'offres public pour les services professionnels – Entente cadre en ingénierie (RAETM-2022-002);

ATTENDU QUE l'avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 5 janvier 2022;

ATTENDU QUE trois (3) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 1^{er} février 2022;

ATTENDU QUE le comité de sélection formé selon l'article 573.1.0.1.1 de la *Loi sur les cités et villes* a attribué le pointage final mentionné ci-bas, le tout conformément au calcul prévu au paragraphe e) du même article:

	Pointage final	Montant
Les Services EXP inc.	11,53	137 653,82 \$ t.t.c.
BHP Experts-conseils S.E.C.	8,98	154 963,31 \$ t.t.c.
FNX Innov inc.	---	---

ATTENDU QUE la firme FNX Innov inc. ne s'est pas qualifiée puisque son pointage intérimaire est inférieur à 70 points, tel qu'il est prévu à la loi (art. 573.1.0.1.1 L.C.V.);



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche

ATTENDU QUE le conseil d'administration de la RAETM ne peut attribuer le contrat à une personne autre que celle qui a fait, dans le délai fixé, la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final;

ATTENDU QUE l'estimation du prix de ce contrat est de 162 482,67\$ (t.t.c.);

ATTENDU QUE le nom de la firme Les Services EXP inc. n'apparaît pas au registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) consulté le 28 février 2022;

ATTENDU QU'il y a lieu d'attribuer le contrat à la firme Les Services EXP inc.;

IL EST PROPOSÉ PAR : Eugène Jolicoeur

APPUYÉ PAR : Daniel Aucoin

QUE le conseil d'administration de la RAETM accepte la soumission de la firme Les Services EXP inc. pour les services professionnels – Entente cadre en ingénierie, au montant de 119 725,00 \$ (taxes en sus).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO : E19-02-2022

(Travaux supplémentaires – Automatisation D2E inc. – Mise à niveau des systèmes d'automatisation et contrôle de l'usine d'épuration et des stations de pompage (RAETM-2021-003))

ATTENDU la résolution 52-05-2020 par laquelle la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche (RAETM) a accepté la soumission de la firme GBI Experts-conseils inc. pour les services professionnels de conception des plans et devis et la surveillance des travaux de mise à niveau des systèmes d'automatisation et contrôle de l'usine d'épuration et des stations de pompage;

ATTENDU la résolution E22-03-2021 par laquelle la RAETM a accepté la soumission de l'entrepreneur Automatisation D2E inc. pour effectuer les travaux de mise à niveau des systèmes d'automatisation et contrôle de l'usine d'épuration et des stations de pompage, le tout pour un montant de 581 256,11 \$ (t.t.c.);

ATTENDU QUE des imprévus ont été rencontrés lors de la réalisation des travaux et qu'ils ont été traités selon les recommandations de la firme GBI Experts-conseils inc.;

ATTENDU QU'à ce jour quatre (4) ordres de changement ont été émis et que le coût des travaux additionnels totalise un montant de 53 632,91 \$ (t.t.c.), soit;

Ordre de changement n°1 (ODC-01)	Correction des quantités de cartes du châssis RIO3 (soufflante)	3 039,77 \$ (t.t.c.)
Ordre de changement n°2 (ODC-02)	Modification aux panneaux de communication des stations, remplacement des sondes ultrasoniques du poste Angora et autres modifications accessoires	16 562,15 \$ (t.t.c.)
Ordre de changement n°3 (ODC-03)	Remplacement de la boîte de jonction et contrôle de la soufflante 5	7 806,34 \$ (t.t.c.)
Ordre de changement n°4 (ODC-04)	Raccordement des sondes de vibrations et autres travaux	26 224,65 \$ (t.t.c.)



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal des délibérations de la
Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche**

ATTENDU QUE ces modifications ont été approuvées par monsieur Martin Gendron, ingénieur de la firme GBI Experts-conseils inc.;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 573.3.0.4 de la *Loi sur les cités et villes*, la RAETM peut modifier un contrat accordé à la suite d'une demande de soumissions dans la mesure où la modification constitue un accessoire à celui-ci et n'en change en rien la nature;

IL EST PROPOSÉ PAR : Patricia Lebel
APPUYÉ PAR : Daniel Aucoin

QUE le conseil d'administration de la RAETM entérine le coût des travaux supplémentaires des ordres de changements 1 à 3 d'Automatisation D2E inc. et approuve ceux associés à l'ordre de changement 4, le tout au montant total 46 647,45 \$ (taxes en sus), à être pris à même les fonds disponibles au règlement d'emprunt numéro 121.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION NO : E20-02-2022
(Correspondances)**

IL EST PROPOSÉ PAR : Eugène Jolicoeur
APPUYÉ PAR : Patricia Lebel

QUE les correspondances mentionnées à l'ordre du jour soient acceptées tel que présentées.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION NO : E21-02-2022
(Levée de l'assemblée)**

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Aucoin
APPUYÉ PAR : Eugène Jolicoeur

QUE l'assemblée soit et est levée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Président

Secrétaire-trésorière